

Effets sur les plantations d'essences ligneuses de l'augmentation de l'utilisation du papier comme substitut du plastique

CONSCIENT de l'impact négatif des déchets plastiques sur la nature, en raison principalement d'une mauvaise gestion qui donne lieu à des rejets massifs, notamment de produits en plastique à usage unique ;

RECONNAISSANT que la mise en œuvre de nouvelles législations, d'accords volontaires et de campagnes de sensibilisation axés sur la diminution de la consommation d'emballages plastiques s'est intensifiée, notamment en ce qui concerne les emballages à usage unique ;

CONSTATANT qu'il se pourrait que les changements dans les habitudes de consommation ne suffisent pas à entraîner une diminution de la consommation de produits en plastique, notamment d'emballages à usage unique, et que l'on s'oriente plutôt vers un remplacement des matériaux utilisés dans leur fabrication ;

CONSCIENT que la diminution des emballages en plastique, notamment des emballages à usage unique, provoque une augmentation de la demande en d'autres types d'emballages, par exemple les emballages en papier ;

SACHANT EN OUTRE que l'essor mondial de l'industrie papetière, et la production croissante d'emballages en papier, entre autres, pourraient entraîner une augmentation des surfaces boisées consacrées à la monoculture d'essences de bois à pâte, sans s'accompagner de l'adoption et de la mise en application de pratiques et de processus de certification sur la gestion durable des forêts ;

PRÉCISANT que les plantations destinées à la production de papier sont essentiellement composées d'essences à croissance rapide, classées par l'industrie papetière comme bois tendres (pins, sapins, etc.) ou bois durs (bouleaux, etc.) et que ces essences sont cultivées sous forme de monocultures aux possibles effets négatifs sur la biodiversité des écosystèmes indigènes, en particulier lorsqu'il s'agit d'essences exogènes à la région ;

RECONNAISSANT que les peuplements forestiers peuvent être gérés à des fins diverses et qu'une plantation destinée principalement à la production de fibre de bois peut également être gérée de manière à renforcer ses valeurs écologiques ; que la gestion non durable des forêts fait peser des risques sur les plantations en monoculture mais pas seulement ; et que l'augmentation des plantations destinées à la production de fibre de papier ne se fait pas toujours au détriment des écosystèmes naturels, sachant qu'elles peuvent être situées dans des zones relevant d'autres systèmes de gestion, par exemple un système de gestion agricole ou un système d'agroforesterie ; et

INQUIET DE CONSTATER que la sélection des espèces de bois à pâte dans les plantations forestières se fonde sur des critères commerciaux plutôt que sur un ensemble plus large de critères liés à la gestion durable des forêts, certaines espèces pouvant se révéler très envahissantes, ce qui pourrait entraîner une augmentation des plantations en monoculture et compromettre les avantages écologiques des forêts ;

Le Congrès mondial de la nature 2020 de l'UICN, lors de sa session à Marseille, France :

PRIE INSTAMMENT le Directeur général de s'adresser aux gouvernements nationaux et régionaux des zones productrices de papier pour leur demander de mettre en œuvre les actions suivantes :

a. faire en sorte que les plantations forestières destinées à la production de papier fassent partie de programmes régionaux de planification ou d'aménagement du territoire durables, conformément aux normes et réglementations reconnues sur la gestion des forêts et les processus de certification, lesquelles viseront également à renforcer les valeurs écologiques et seront compatibles avec les plans de conservation de la nature prévus dans les zones concernées ;

b. encourager l'industrie papetière à adopter des critères de gestion durable des forêts et des processus de certification reconnus qui tiennent compte de questions d'écologie au niveau régional et qui remplacent progressivement les plantations d'essences de bois à pâte non indigènes par des essences indigènes, écologiquement liées aux écosystèmes du pays ;

c. favoriser également la collaboration entre les producteurs, les fournisseurs et les détaillants afin de garantir des pratiques durables tout au long de la chaîne d'approvisionnement ;

d. lancer des campagnes d'éducation à l'environnement spécialement destinées aux consommateurs, en privilégiant des produits qui renforcent l'utilisation efficace des ressources grâce à la conception régénérative, ce qui peut comprendre l'utilisation de produits réutilisables tels que les sacs et le papier recyclé, et la réduction de la demande de produits à usage unique ;

e. continuer de promouvoir l'utilisation de papier recyclé et/ou de fibres d'origine durable pour répondre à la nouvelle demande d'emballages en papier ; et

f. permettre des progrès dans la recherche et l'utilisation de matériaux ayant un impact écologique moindre par rapport au plastique et dans l'utilisation d'espèces indigènes présentant des avantages écologiques plus importants et de matériaux plus efficaces dans le cadre d'une bioéconomie plus circulaire, et dans le but de préserver les forêts, aussi bien aujourd'hui que demain.